

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

14 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-061**

Domaine : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Incorporation des parcelles AH/81, AH/82 et AH/83 dans le domaine public communal : Espace rue Racine.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L 211-1 ;

Vu la délibération MA-DEL-2017-085 du 28 août 2017 portant acquisition de la parcelle AH/82 ;

Vu la délibération MA-DEL 2017-086 du 28 août 2017 portant acquisition de la parcelle AH/81 ;

Vu la délibération MA-DEL-2017-121 du 13 décembre 2017 portant acquisition de la parcelle AH/83;

Vu la délibération MA-DEL-2018-063 du 4 septembre 2018, portant acquisition de la parcelle AH/91 ;

Considérant que les parcelles AH/81, AH/82, AH/83 et AH/91 ont fait l'objet d'une démolition et d'un réaménagement en espace affecté à l'usage direct du public et que la commune est propriétaire des parcelles ;

Considérant que ces parcelles répondent aux critères d'incorporation au domaine public immobilier de la commune ;

M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1) D'approuver l'incorporation des parcelles AH/81, AH/82, AH/83 et AH/91 dans le domaine public immobilier de la commune de Quillan.
- 2) De notifier à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.
- 3) De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

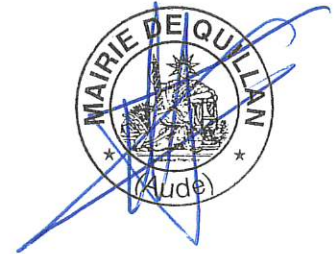
La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2023-061

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-14T12-10-12.00 (MI244478834)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20230414-2023-061-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Incorporation des parcelles AH/81, AH/82 et AH/83 dans
le domaine public communal : Espace rue Racine.
Date de décision : Apr 14, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

**Identifiant unique de l'acte
antérieur :**

Acte : [MA-DEL-2023-061.PDF](#)

Préparé	Date 14/04/23 à 12:10	Par JORDAN Edouard
Transmis	Date 14/04/23 à 12:10	Par JORDAN Edouard
Accusé de réception	Date 14/04/23 à 12:15	